

**Avis n° 2022/12**  
**relatif à l'accréditation**  
**de l'École centrale de Marseille**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement / École**

Nom :	<b>École centrale de Marseille</b>
Sigle :	École Centrale de Marseille
Nom de marque :	Centrale Méditerranée
Type :	Public, sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Aix-Marseille
Sites de l'école :	Marseille

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n°2018/09-04, n° 2015/04-05

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Marseille

**Catégorie NS** (Nouveau site) :

Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Nice

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École centrale de Marseille ;
- Vu le rapport établi par Patrick BOUVIER (membre de la CTI et rapporteur principal), Xavier KLEBER (membre de la CTI et co-rapporteur), Marie-Reine BOUDAREL (experte auprès de la CTI), Mourad ZGHAL (expert international auprès de la CTI), Luka MAYEN (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 décembre 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

### Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille <a href="#">sur le site de Marseille</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille <a href="#">sur le site de Marseille</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille <a href="#">sur le site de Nice</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille <a href="#">sur le site de Nice</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

L'école devra répondre à une **injonction**, formalisée par un plan d'action, sur la mise en place d'une démarche qualité englobant l'ensemble des processus et prenant en compte le site de Nice. Ce document est à transmettre **pour le 15 mai 2023**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

#### Pour l'école

- Mettre en œuvre le plan de recrutement des enseignants pour assurer le développement de l'école et l'augmentation importante des effectifs, notamment avec la mise en place du campus à Nice ;
- Mettre en œuvre le schéma directeur de développement du système d'information, en mettant en place d'urgence un logiciel de scolarité permettant une meilleure traçabilité des parcours des élèves-ingénieurs ;
- Poursuivre le développement des relations avec les entreprises selon les différentes modalités possibles (conventions de partenariat, valorisation de la recherche, interventions de vacataires socio-professionnels dans la formation...);
- Diversifier le profil des candidats en FISA notamment en mettant en place une filière spécifique de recrutement ;
- Renforcer et perfectionner la communication pour accroître l'attractivité de la FISA et en conséquence le recrutement des futurs apprentis ;
- Augmenter la part des travaux pratiques dans le tronc commun.

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École centrale Marseille	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 décembre 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 17 janvier 2022



La présidente  
Elisabeth CRÉPON